Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260302-20260109-DE

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers **En exercice : 12** **Présents : 10** **Votants : 11** **Date de la convocation 24/02/2026** **Quorum : 7**	**Séance du 02 mars 2026** L'an deux mille vingt-six et le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents** : Anne Apprioual, Brigitte Gallic, Daniel Lénaff, Jean-Luc Roué, Jeannine Marty, Sandrine Tolmer, Annie Priol, Caroline Calvez, Sandra Roudaut, Odile Girard. **Excusé** : Sébastien Bellec qui a donné pouvoir à Daniel Lénaff. **Absente** : Armelle Kernéïs Mme Sandrine Tolmer a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N° 2026-01-09

OBJET : Opération de travaux : jardin du presbytère : travaux sur le mur d'enceinte

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n° 2024-08-03, en date du 16 décembre 2024, la commune a fait l'acquisition du jardin du presbytère.

Elle rappelle que ce jardin, clos de mur, se situe derrière l'église Saint Pol Aurélien, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques, pour son remarquable clocher-porche datant du XVIIe siècle.

Elle explique que, pour la vente du presbytère (bâti) par l'association Diocésaine de Quimper au profit d'un acquéreur privé et de la vente du jardin au profit de la commune, une division de la parcelle non bâtie a été nécessaire.

Vu la configuration du jardin, un nouvel accès doit être réalisé. L'ouverture du mur de l'enclos et la pose d'un portail sont à l'étude.

Mme le Maire présente le devis des travaux sollicité auprès de l'entreprise Salaun bâtiment de Milizac.

Les travaux de maçonnerie comprennent :

- L'ouverture du mur sur une longueur de 4 mètres
- La réfection à l'identique de la partie du mur écroulé (Longueur : 7 m ; hauteur : 3 m)
- La reprise des dessus de murs
- L 'arase du mur face à l'église à 1.40 m
- La fondation pour le portail

Le montant du devis s'élève à 55 667.70 € HT

Mme le Maire sollicite l'avis de l'assemblée. Elle précise que cette opération ne pourra être engagée qu'après la validation et l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur cette opération de travaux.
- Autorise Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Salaun bâtiment d'un montant de 55 667.70 € HT après l'obtention de l'avis favorable de l'ABF sur le projet.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL